



Tutorat Associatif Toulousain

133 route de Narbonne,

31062 TOULOUSE CEDEX 09

Charte des élections

**Tutorat Associatif
Toulousain**

I. Introduction et contexte

Dans le contexte où, à chaque élection, les listes étudiantes nous sollicitent pour un soutien officiel, une charte des élections a été rédigée en 2016 pour cadrer l'attitude du Tutorat Associatif Toulousain vis-à-vis de ces dernières. Au vu des avis du Conseil d'Administration du 21 mars 2016, voici la position votée à l'assemblée générale du 2 juin 2016 sur les élections :

« Au vue des statuts, du règlement intérieur et des arguments présentés lors du Conseil d'Administration du 21 mars 2016 et lors de la présente Assemblée générale, affirme que le Tutorat Associatif Toulousain ne peut pas soutenir une liste candidate aux élections UFR, centraux, ComUE et Crous. »

Cette charte a donc été rédigée pour aider le Bureau et clarifier son rôle pendant les élections, puis remise à jour au cours de l'année 2025.

II. Type de soutien

Statutairement, et suite à l'Assemblée Générale du 2 juin 2016, le Tutorat Associatif Toulousain ne peut pas soutenir officiellement une liste électorale.

De plus, le Conseil d'Administration juge qu'il n'est pas correct, par souci de transparence, que l'association apporte un soutien « officieux » à une liste, c'est-à-dire qu'elle incite à l'oral à voter pour une liste ou un candidat.

Les membres de l'association, y compris les membres du Bureau, demeurent libres d'être candidat et membre d'une liste et d'inciter à voter pour cette dernière en dehors de tout contexte relié au Tutorat Associatif Toulousain.

III. Une nécessité de transparence auprès des étudiants

Le Tutorat Associatif Toulousain se doit d'affirmer sa position de neutralité auprès des étudiants au début des élections afin d'éviter une confusion. Il ne faudra pas hésiter à réaffirmer cette position en cas de besoin.

IV. Un support de communication neutre

Bien que le soutien d'une liste ne soit pas autorisé, le Tutorat Associatif Toulousain, interlocuteur privilégié des étudiants en PASS et en L.AS, **se doit de les informer à propos des élections, et ceci de façon totalement neutre**, par des interventions à l'oral ou à l'écrit, sur des sujets de colle, notre forum, notre site web, et nos réseaux sociaux.

Le Tutorat Associatif Toulousain **peut déléguer** les interventions à des intervenants plus informés, notamment les associations sympathisantes citées à l'article 25 des statuts en vigueur. Ces interventions se doivent de rester claires, objectives, neutres et d'être relues par le Bureau Restreint du Tutorat Associatif Toulousain, si elles sont écrites, ou prononcées en la présence d'un membre du Bureau, si elles sont orales.

1) La communication à l'oral

Les interventions peuvent avoir lieu lors de tout événement du Tutorat Associatif Toulousain, en particulier les colles et les permanences, tant que la durée de ces dernières n'excède pas 5 minutes et qu'elles ne nécessitent pas de supports non prévus à ces événements.

2) La communication sur les sujets de colle

Le Tutorat Associatif Toulousain peut rédiger des textes d'information sur les élections à venir en précisant notamment le but des élections, les dates et le lieu des urnes, dans la limite d'une demi-page, et ce tant que cela ne rajoute pas de page d'impression.

3) La communication sur le forum, le site et les réseaux sociaux

a) Sur le forum et les serveurs Discord

Le Tutorat Associatif Toulousain peut communiquer sur le forum via un post ancré dans la section dédiée : Tutoweb > Forum > Élus ou sur les serveurs Discord dans le salon d'annonce. Ces plateformes étant des lieux de neutralité, tout message incitant à voter pour une liste en particulier sera supprimé et l'utilisateur sanctionné, à l'appréciation du Bureau de l'association.

b) Sur le site web

Le Tutorat Associatif Toulousain peut communiquer sur son site web tutoweb.org via un post dans la section « annonces générales », tant que ce dernier n'empiète pas sur le planning de communication de l'association.

c) Sur les réseaux sociaux

Le Tutorat Associatif Toulousain peut publier un statut d'information sur sa page Facebook ou Instagram, incitant les étudiants à aller voter. Les réseaux sociaux du Tutorat Associatif Toulousain étant des lieux de neutralité, tout commentaire incitant à voter pour une liste en particulier sera supprimé et l'utilisateur sanctionné, à l'appréciation du Bureau de l'association.

